

CONSEIL MUNICIPAL du 17 JANVIER 2023 à 20 h 30

PROCES-VERBAL

- ✓ Présents : M. PALLEGOIX Thierry, M. CHAGNARD Paul, Mme Sandrine CHARVET-D'ALBERTO, Mme CANNARD Sophie, Mme CLERMIDY Christiane, M. Stéphane SOLEILHAC, M. LALE-DÉMOZ Marcel, Mme DUPRÉ Amandine, M. CLERC Jérôme,
✓ Excusés : M. GRANGE Mickaël, M. RAVISSE Philippe.
✓ Date des convocations : 10/01/2023

Ordre du jour :

1. Désignation du secrétaire de séance,
2. Procès-verbal « séance du 15/12/2022 »,
3. Etat des « restes à réaliser »,
4. GBA « extension des compétences facultatives »
5. Salle polyvalente,
6. Planning réunions,
7. Informations et questions diverses.

1. **Secrétaire de séance** : M. Paul CHAGNARD

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 DÉCEMBRE 2022

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), adopte le compte-rendu de la séance du 15 DÉCEMBRE 2022.

3. BUDGET « état des restes à réaliser »

M. le Maire donne lecture des opérations d'investissement réalisées en 2022, et propose le report des sommes ci-dessous :

Article/Chap	Désignation	Sect.	Sens	Opération	Réalisé 2022	Proposé	Libellé operation
2113 / 21	Terrains aménagés-sauf voirie	Invest.	Dépense	51	0,00 €	60 000,00 €	ACHAT TERRAIN DUPERRIER
231 / 23	Immo. corporelles en cours	Invest.	Dépense	17	30 220,80 €	9 000,00 €	VOIRIE
					30 220,80 €	69 000,00 €	

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), décide de ne pas donner suite à cette proposition car ce terrain n'a pas d'intérêt pour la commune.

4. GBA « EXTENSION DES COMPETENCES FACULTATIVES »

Par délibération du 12 décembre 2022, le conseil communautaire a décidé d'étendre les compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du Bassin de Bourg-en-Bresse à la compétence suivante : création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site. La prise de cette compétence entraîne une modification des statuts de la Communauté d'Agglomération.

Le conseil municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur les transferts de compétences proposés, et qu'à défaut de délibération dans ce délai, sa décision est réputée favorable. Le transfert de compétence est ensuite prononcé par arrêté du représentant de l'Etat dans le département.

➤ Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9),

APPROUVE l'extension des compétences facultatives de la Communauté d'Agglomération du bassin de Bourg-en-Bresse à la compétence suivante : création et exploitation de réseaux publics de chaleur partant de la future chaufferie CSR qu'ORGANOM envisage de réaliser sur son site ;

APPROUVE la modification des statuts de la Communauté d'Agglomération en résultant ;

PRECISE que la présente délibération sera transmise à Madame la Préfète afin qu'elle prononce par arrêté la modification des compétences de la Communauté d'Agglomération, si les conditions de majorité qualifiée sont remplies.

5. SALLE POLYVALENTE

M. le Maire fait état de dommages causés lors des récentes locations de la salle polyvalente. Le règlement intérieur a été modifié en conséquence afin de responsabiliser les preneurs et le tarif de remplacement de la vaisselle et du matériel a été actualisé.

- Le conseil municipal, à l'unanimité (9 voix/9), approuve le règlement intérieur et les tarifs modifiés.

Après échange avec les élus, des améliorations seront apportées, à savoir :

- rédiger une notice pour l'utilisation du lave-vaisselle,
- rédiger une notice pour la cafetière isotherme,
- prévoir des bacs de tri, à côté de la poubelle
- commander des plateaux de service.

Pour le règlement de la location de salle, il reste inchangé à ce jour (chèque au retour des clés), dans l'attente d'une directive précise du Service de Gestion Comptable de Bourg.

6. PLANNING RÉUNIONS « établi à titre indicatif »

Planning 2023	CM Courtes	SIVU CV	SIVOS STCO
Janvier	M-17/01	M-24/01	J-02/02
Février	M-21/02		
Mars	M-21/03	M-28/03	J-02/03 & J-09/03
Avril	M-11/04		
Mai	M-16/05	M-23/05	J-04/05
Juin	M-20/06		
Juillet	M-11/07	M-04/07	J-06/07
Août	-		
Septembre	M-12/09	M-19/09	J-14/09
Octobre	M-17/10		
Novembre	M-14/11	M-21/11	J-23/11
Décembre	M-12/12		

Autres : - CCAS Courtes : M-07/11 et S-16/12
- Courtes Infos : M-21/11, M-28/11 et J-07/12

INFORMATIONS et QUESTIONS DIVERSES.

* M. Thénos Robert a relancé la mairie à propos du terrain situé « aux Ayes ». M. le Maire a demandé l'avis de chacun :

- Le conseil municipal décide, par 7 voix pour et 2 abstentions, de demander le montant des frais de l'acte notarié et de continuer la transaction le cas échéant.

* Date de diverses réunions.

- AG de la sté musicale Haute Bresse : 20/01/2023
- Présentation projet cheminement doux : lundi 23/01 à 14 h en mairie
- Visite du chantier de la ferme de la Forêt : mardi 24/01 à 10 h 30.
- ACERE : réunion sur modernisation éclairage public : mardi 24/01 à 12 h
- AG de l'école de musique : mercredi 25/01 à 20 h 30
- Route fleurie Hte Bresse : réunion technique le 03/02 à 19 h à St Jean S/ Reyssoz
- AG ATB : dimanche 12/03 à Courtes (café offert par la commune)

* Remerciements de la part de M. & Mme DUBOIS et Mme Fleury suite au colis de Noël.

* SATESE : rapport annuel 2022 sur le fonctionnement de la lagune : à transmettre au service assainissement de GBA (M. Jolivet).

* M. le Maire fait part de sa satisfaction lors de la cérémonie des vœux avec les habitants puis lors du moment de convivialité avec les élus.

* M. le Maire a assisté à l'AG du comité des fêtes, qui a décidé de reconduire les manifestations. M. le Maire leur a suggéré d'apporter de la nouveauté pour la fête de Courtes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le secrétaire de séance,
P. CHAGNARD



Le Maire,
T. PALLEGOIX


